



MRC DU FJORD-DU-SAGUENAY - SIÈGE SOCIAL
3110, boulevard Martel
Saint-Honoré (Québec) G0V 1L0
Tél. : 418 673-1705 | Sans frais : 1888 673-1705

MRC DU FJORD-DU-SAGUENAY - POINT DE SERVICE
449, rue Principale
Saint-Félix-d'Otis (Québec) G0V 1M0
Tél. : 418 544-0113 | Sans frais : 1 888 673-1705

AVIS PUBLIC DE VENTE DES IMMEUBLES POUR DÉFAUT DE PAIEMENT DE TAXES - 2026 (art. 1026 et suivants du Code municipal)

Avis est, par les présentes, donné par la soussignée, madame Peggy Lemieux, directrice générale et greffière-trésorière, que les immeubles ci-après décrits seront vendus à l'enchère publique, conformément au *Code municipal du Québec*, pour défaut de paiement des taxes municipales et scolaires, avec intérêts, pénalités et frais encourus sur ces immeubles, à moins que ces taxes, intérêts, pénalités et frais encourus ne soient payés avant la vente.

La vente aura lieu le **JEUDI QUATRIÈME JOUR DU MOIS DE JUIN 2026, À 10 H, AU CENTRE RÉCRÉATIF DE SAINT-HONORÉ SITUÉ AU 100, RUE PAUL-AIMÉ HUDON.**

Les immeubles vendus sont assujettis au droit de retrait pendant une période d'un **(1) an** suivant l'adjudication. Ces immeubles seront vendus avec bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances, s'il y a lieu, sujets à toutes servitudes actives et passives, apparentes ou occultes pouvant les affecter. **Le prix d'adjudication de chaque immeuble sera payable immédiatement en totalité lors de l'adjudication, soit en argent comptant, traite bancaire ou chèque certifié.**

Le jour de la vente, les personnes souhaitant participer à l'enchère devront présenter les documents suivants :

Personnes physiques : Une pièce d'identité avec photo attestant du nom, de l'adresse résidentielle complète et de la date de naissance et, si cette personne représente une autre personne, un mandat ou une procuration l'autorisant à agir pour cette autre personne.

Personnes morales : Une résolution du conseil d'administration de la personne morale autorisant le représentant à agir ainsi qu'une pièce d'identité du représentant.